



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 65674

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Baeumler attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question des pensions de réversion des veuves. Les associations représentantes des veuves considèrent que le taux des pensions de réversion de la pension du conjoint décédé fixé actuellement à 54 % les pénalise. De plus, les veuves du secteur privé s'estiment lésées par rapport aux veuves de fonctionnaires. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement souhaite prendre afin de corriger ces inégalités en donnant la possibilité de cumuler sans limitation la pension de veuve avec la pension personnelle comme dans le régime des fonctionnaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65674

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 septembre 2001, page 5125